



**Confédération Générale du Travail
Syndicat National des Paysans
Poite Postale 287 Bensergao Agadir, Maroc
Tel: 0668584636**

Plainte et demande de soutien

Nom de famille: Amal

Prénoms): Lahoucine

Nationalité: Marocaine

Adresse de correspondance pour cette réclamation:

Boite postale 287 Bensegao Agadir Maroc

Tel: (212) 0668584636 - 0664236324

Emails:

lahoucineamal@gmail.com, tarwd_orgs@yahoo.fr

Site Internet:

(<https://syndicatpaysanmaroc.blogspot.com/>)

(<https://www.facebook.com/syndicatp>)

(<https://www.youtube.com/@snp-cgt-2660/videos>)

Soumettre la plainte:

Arrestation arbitraire, insulte de vie privée, tentative d'assassinat et jugements injustes à cause des activités syndicales au sein des paysan-nes.

Pour le compte de l'auteur:

Moi-même.

II. Informations sur l'Etat concerné

Nom de l'État concerné et, selon le cas, nom des autorités publiques responsables de la ou des violations présumées:

Ministre de la justice, Procureurs de Taroudant et d'Agadir, juges du tribunal de première instance de Taroudant, le Pacha et le président de la commune de Taliouine.

III. Faits de la plainte et nature de la ou des violations alléguées

Pendant mes activités au sein des paysan-nes de la commune de Taliouine province de Taroudant au Maroc, j'ai subi de violentes harcèlements comme suite:

Déroulement des événements:

- En 2017 et 2020: le président de la commune de Taliouine a chargé des associations et des personnes à signer des pétitions touchant ma vie privée. Il les a déposé comme document juridique dans le dossier de jugement de son fils contre un militant de notre syndicat en 2020.

- Le 24 janvier 2021: pendant notre réunion avec les paysannes, le Pacha, les gendarmes et forces d'ordre ont attaqué le siège de notre syndicat, bloqué notre réunion et me conduis à la brigade en cas d'arrestation arbitraire.

- Le 25 janvier 2021: la gendarmerie m'a présenté, les minots dans les mains, devant le procureur de Taroudant qui m'a libéré avec une amende de 600 dhs, après l'intervention de mes avocats.

Dans le même jour, le Pacha a interdit la réunion de la constitution de notre association paysanne prévus pour le 27 janvier 2021 au siège de notre syndicat.

- Le 27 janvier 2021: une bande de gens envoyé par le Pacha a en foulé devant le siège de notre syndicat, au moment de la constitution de notre association paysanne, et lancé des slogans touchant na vie privée.

- Le 08 mars 2021: à huit heure du soir, au retour à ma maison avec mon ami Mimoun, une bande de deux personnes m'a attaqué, me tapé violement au niveau de la tête. J'ai perdu conscience un bon moment et la terreur m'avait suivie à ce moment.

- Le 04 septembre 2021: à huit heure du soir devant la maison de ma famille, le fils du président de la commune n'a tapé violement.

IV Épuisement des recours internes

1- Mesures prises par la victime présumée ou en son nom pour épuiser les recours internes - veuillez fournir des détails sur les procédures suivies, y compris le recours devant les tribunaux et autres autorités publiques, ainsi que les institutions nationales de défense des droits de l'homme. Fait, à quels moments, et quel a été le résultat:

Contre tous ses violations qui arrivant jusqu'à toucher mon droit à la vie, j'ai posé des plaintes aux procureurs de Taroudant et Agadir. Deux jugement seulement ont été passés au niveau de la première instance de Taroudant:

- le premier concernant le fils du président de la commune dossier numéro 15925/2102/2021 le 23 mars 2023.

- le deuxième concernant la bande envoyé par le Pacha dossier numéro 7631/2102/2022 le 30 mars 2023.

Résultat de ces deux jugements est l'acquittement des criminels.

Le troisième dossier concernant la tentatives d'assassinat n'a pas encore mis en cours de jugement.

Deux plaintes des pétitions sont rejetés par le procureur de Taroudant.

Pour ce qui concerne les plaintes du piller d'argent public Deux dossiers sont en cours de jugements, le premier n° 11182/2102/2022 et le deuxième n° 12762/2102/2022. Les sacs d'inculpations ne sont pas convenables.

Par l'intervention du ministre de la justice les jugements de ces deux dossiers sont détourné de leur juste voie juridique:

- Ces deux dossiers concernent l'argent publics de la commune de Taliouine, alors c'est le procureur de Marrakech qui est responsable.

Une autre lutte m'attendrai dont je risquerai mon droit à la vie car leur seul moyen de s'en sortir de cette affaire est de me tué!

Je demande votre soutien!

Pas de protection, je pense à quitter le Maroc!

2- Si les recours internes n'ont pas été épuisés au motif que leur application serait inefficace ou prolongée de manière déraisonnable, veuillez expliquer les raisons en détail:

Depuis 2010, notre syndicat avait suivi les violations des droits des paysannes, d'argent public et de biens publics dans la commune de Taliouine province de Taroudant au Maroc. Des plaintes ont été présentés par notre syndicat au près des procureurs de Taroudant et d'Agadir sans aucune intervention.

En février 2020, notre syndicat a déposé une plainte devant le procureur d'Agadir concernant les violations d'argent public à la commune de Taliouine pendant la période 2010-2017. J'ai soumis à l'interrogatoire au près de la gendarmerie nationale de Rabat, le 21, 22, 23 et 24 septembre 2020. Une enquête a été menu par la gendarmerie couvrant presque toutes les activités de la commune depuis 2010. Un PV a été fait et déposé chez le procureur d'Agadir.

Par l'intervention du ministre de la justice et pour en sortir les deux présidents sain et sauf, le procureur d'Agadir a envoyé ce PV au procureur de Taroudant sans pièces jointes. Il est constitué de 102 pages, quatre grandes

dossiers, autres petits dossiers et un grand nombre de pièces jointes. Un seul dossier a été traité par le procureur de Taroudant et une simple poursuite de l'actuel président de la commune est mise à jour: dossier n° 12762/2102/2022.

Cette pratique illégale tente à réduire le volume des violations d'argent à une simple poursuite et éliminer ce grand dossier de notre syndicat.

Le ministre de la justice n'arrête pas de menacer notre syndicat ainsi que d'autres associations de la protection des biens publics. Il déclare qu'il a décidé d'empêcher les syndicats et associations de poursuivre les violations d'argent public et poser des plaintes contre les présidents des communes.

Pourquoi l'intervention du ministre de la justice à ce dossier?

Parce que Monsieur le ministre est impliqué dans ces violations concernant ce dossier.

C'est pour cela qu'il soutient le président de la commune qui est membre de sa famille. L'influence du ministre de la justice est claire devant l'opinion publique de Taliouine. Le président de la commune de Taliouine ne le cache pas, il ne cesse pas de menacer toute personne qui tente de déclarer ses revendications à ce niveau.

Les détentions arbitraires des militants à cause de leurs positions contre ces violations risquent d'être une pratique légale traduite par des injustes jugements. Des détenus politiques et de droit d'opinion sont victimes de ce genre de jugements. Nos militants risquent d'être des victimes de ces pratiques illégales et nous avons des exemples: Brahim Saika assassiné à Guelmim en 2016, Zaid Takrayout détenu à Tinghir en 2018, Said Ouba Mimoun détenu à Midelt en 2008 et Aicha Chaaou en 2022.

Les paysan-nes subissent les mêmes pratiques de violations de Droits Humains dans les tribunaux marocains. Leurs terres sont l'objectif principal de ses injustes jugements soutenus par les grands propriétaires fonciers. L'utilisation des faux témoignages au cours de jugements est très courante. C'est une pratique qui aide les juges à s'en sortir des faux jugements sein et

sauf, ils ne fournissent aucun effort au cours de l'interrogatoire pour arriver à la vérité, la corruption est leur seul objectif. J'ai bien vécu tout cela pendant le jugement du fils du président de la commune de Taliouine signalé en haut.

V. Communication d'une communication à d'autres organes de défense des droits de l'homme

1- Avez-vous déjà soumis le même problème à une procédure spéciale, à un organe conventionnel ou à une autre procédure de plainte régionale similaire des Nations Unies ou similaire dans le domaine des droits de l'homme?

Oui.

2- Dans l'affirmative, précisez quelle procédure a été engagée ou est en cours, quelles réclamations ont été faites, à quel moment et quel est le statut actuel de la plainte devant cet organe:

Plainte aux:

- **Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire.**

- **Présidence du Ministère Public.**

- **Cour Des Comptes.**

Pas de réponse jusqu'à maintenant.

VI. Demande de confidentialité

Demande de confidentialité (veuillez cocher la case correspondante):

Rien.

Veuillez indiquer quelles informations vous souhaitez garder confidentielles :

Rien.

VII. Liste de contrôle des pièces justificatives

Preuve ou pièce justificative jugée nécessaire:

- Offensive sur le siège de notre syndicat le 24 janvier 2021:

(<https://www.facebook.com/syndicatp/videos/3923764737739946> -
<https://www.facebook.com/syndicatp/videos/3923762297740190>)

- Ma déclaration sur la tentative d'assassinat le 08 mars 2021:

(<https://www.facebook.com/lahoucineam/videos/446376609813434>)

- Déclaration du président de la commune devant les associations
personnes chargés contre notre syndicat:

(<https://www.facebook.com/syndicatp/videos/889778762066031>)

- Paysanne victime de la famille du ministre de la justice:

(<https://www.facebook.com/syndicatp/videos/1376130446484676>)

- Déclarations d'un paysan victime des violations des terres des paysans
dans la commune de Taliouine:

(<https://www.facebook.com/syndicatp/videos/816824462224914>) - (<https://www.facebook.com/syndicatp/videos/869519817293838>)

- Une paysanne victime des violations de ses terres détenue le 11
novembre 2022 à cause d'un plainte du procureur de Tinghir:

(<https://www.facebook.com/syndicatp/videos/542435987725168>)

Agadir le 03 avril 2023
Secrétaire général
Amal Lahoucine